

Conseil Municipal du	2 décembre 2019	à	18h00
N°ordre	27	Titre	Occupation commerciale du domaine public - Tarifs à compter du 1er janvier 2020
N° identifiant	2019-0321		
Rapporteur(s)	M. Christian PETIT		
Date de la convocation	05/11/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Manon LABAYE et M. François BLANCHARD		
Membres en exercice	53		
Quorum	27		
Présents	46	M. Alain CLAEYS - Maire M. Jules AIMÉ - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Laurence VALLOIS-ROUET Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Diane GUÉRINEAU - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Yves JEAN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - Mme Manon LABAYE - M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN - M. François BLANCHARD Conseillers municipaux	
Absents	3	Mme Régine FAGET-LAPRIE Adjointe M. Jean-Baptiste RICCO - M. Aurélien TRICOT Conseillers municipaux	
Mandats	4	Mandants Mme Clotilde BALLON M. Jean-Marie COMPTE Mme Michèle FAURY-CHARTIER M. Édouard ROBLOT	Mandataires M. François BLANCHARD Mme Jacqueline GAUBERT Mme Peggy TOMASINI Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la 1 à 9, 16, 18, 50, 53, 63 à 64, 33, 10 à 15, 17, 19 à 32, 34 à 49, 51 à 52, 54 à 58, 60 à 62 et 59. Est sortie Mme Nicole BORDES.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Prévention - Tranquillité publique
------------------	---

La présente délibération est prise en application de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui prévoit que toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Ainsi, il vous est proposé de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la redevance, augmentée d'environ 1,2 %, pour les occupations commerciales de l'espace public, comme suit :

COFFRES RELAIS

La Banque Postale a installé au fil des années des coffres relais sur l'espace public ou ses dépendances ; ainsi plus de 200 coffres sont actuellement dénombrés.

Ponctuellement, de nouvelles demandes d'installation sont examinées par le service réglementation et gestion de l'espace public, en fonction de la réorganisation des tournées des facteurs.

redevance annuelle par coffre : 26,90 euros.

La recette sera encaissée sur le budget Principal à l'article 70321.

CHEVALETS

Il est rappelé qu'un seul chevalet est autorisé en centre-ville et deux dans les quartiers périphériques en application de la charte qualité « publicité » signée le 8 octobre 2004.

- **Le droit annuel est composé :**
- d'une partie fixe de **27,70 €/m²**
- et d'une partie proportionnelle de **50,20 € le mètre carré** de surface.

Les recettes seront encaissées sur le budget Principal à l'article 7336.

ÉTALAGES et matériels exposés

I – ÉTALAGES :

Toute occupation inférieure à 0,50 m² fera l'objet d'un droit de perception minimum de 0,50 m².

- Zone A : **80,00 € / m² / an**
- Zone B : **68,20 € / m² / an**

Zones de tarification

Zone A :

Place du Maréchal Leclerc, Rue Lebascles, Rue Claveurier, Rue Carnot, Rue de Magenta, Rue Saint-Nicolas, Rue Victor Hugo, Rue du Chaudron d'Or, Rue de l'Eperon, Rue Henri Oudin, Rue des Grandes Ecoles, Rue des Cordeliers, Rue Paul Guillon, Rue Bourbeau (entre la rue Pétonnet et la rue Paul Guillon), rue de la Marne, Rue du Marché, Place Charles de Gaulle, Rue dite de Mexico, Rue de l'Université, Rue Cloche Perse (entre la rue de la Croix Blanche et la rue de l'Université), Rue des Vieilles Boucheries, Rue de la Regratterie, Impasse de la Petite Roue, Rue du Moulin à Vent (la partie piétonne), Rue du Palais, Place Alphonse Lepetit, Rue Gambetta, Rue Edouard Grimaux, rue Saint Porchaire et Rue du Plat d'Etain.

Zone B :

Le reste du territoire communal.

II - MATÉRIELS INSTALLÉS À DES FINS NON COMMERCIALES :

- sur stationnement payant : **9,70 € / m² / an**
- sur emplacement non payant : **7,30 € / m² / an**

Les recettes seront encaissées sur le budget Principal à l'article 7336.

ARTISANS TAXIS

Les artisans taxis de la Zone unique de prise en charge (ZUPC = Poitiers, Biard, Chasseneuil du Poitou) bénéficient d'un droit de stationnement sur le Domaine Public de la Ville, sous réserve d'être en attente d'une course commandée.

redevance annuelle par voiture : **87,20 euros.**

Les recettes seront encaissées sur le budget Principal à l'article 70321

CAISSE D'ÉPARGNE DE BEAULIEU

Dans le cadre de l'implantation d'une agence 2 boulevard René Cassin, la Caisse d'Épargne a bénéficié de l'autorisation d'occuper le domaine public afin de :

- réaliser un plan incliné sur le trottoir de la place des Capétiens permettant ainsi l'accessibilité de l'agence aux personnes à mobilité réduite,
- fixer au sol deux « bow-windows » pour installer des distributeurs automatiques de billets et ce, dans la stricte application des conditions techniques et de sécurité exigibles en la matière.

Cette occupation privative consentie à titre précaire et révocable concerne une surface de 21m² :

- 19 m² pour le plan incliné
- 2 m² pour les bow-windows.

redevance annuelle : **395,00 euros.**

Les recettes seront encaissées sur le budget Principal à l'article 7338.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord à ces propositions tarifaires, à compter du 1^{er} janvier 2020**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer les recettes, conformément aux indications mentionnées dans les tableaux ci-dessus.**

POUR	33	
CONTRE	14	Mme Martine APERCÉ, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Manon LABAYE, M. Jean-José MASSOL, M. Philippe PALISSE, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Édouard ROBLOT, M. Alain VERDIN.
Abstention	2	M. Frédéric BOUCHAREB, Mme Marie-Madeleine JOUBERT
Ne prend pas part au vote	1	Mme Nicole BORDES

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	9 décembre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	9 décembre 2019

Identifiant de télétransmission	086-218601946-20191202-118759-DE-1-1
---------------------------------	--------------------------------------

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers